

Règlement du Trail des landes du loup

La manifestation Trail, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci. Elle est aussi interdite aux animaux hors ceux inscrits dans la course canitrail.

Art 1. Lieu, date et nature de la compétition :

Le départ de la manifestation se déroulera sur la commune de Cournon depuis la salle socioculturelle (les pâtures blin 56200 COURNON) le samedi 07 mai 2022 et comportera 7 épreuves :

1 Km – départ à 14h00 – Course des p'tits loups (âge 10-11 ans)

3 Km – départ à 14h10 – Course des louveteaux (âge 12-15 ans)

29 Km – départ à 14h30 – D+ 600 m (âge minimum 20 ans)

14 Km – départ à 15h00 – D+ 307 m (âge minimum 18 ans)

8 Km – départ à 15h30 – D+ 156 m (âge minimum 16 ans)

Canitrail 8Km – départ à 15h50 – D+ 156 m (âge minimum 16 ans)

Art 2. Organisateur :

L'amicale des associations de Cournon située 1 rue de la Juberde 56200 Cournon.

Président : Fabrice JUHEL

Art 3 : Conditions de participation :

Tout concurrent devra fournir à l'organisateur, pour son inscription :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou un « Pass' j'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées).
- Ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa photocopie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Art 4 : Inscriptions :

Le droit d'inscription est de :

5€ pour le 8 Km et le canitrail, 6€ pour le 14 Km et 8€ pour le 29 Km.

Les courses enfants sont gratuites. Pour les inscriptions sur place, le tarif sera majoré de 4€ pour les courses adultes.

L'inscription se fera obligatoirement en ligne sur le site Klikego. Aucune inscription ne pourra se faire par courrier ou par téléphone.

Fin des inscriptions le 06 mai à 19h.

Art 5 : Règles spécifiques :

Canitrail :

- Il est prudent d'emporter son ravitaillement et notamment de l'eau pour pouvoir hydrater son chien. Le ravitaillement pour le maître et le chien aura lieu au même endroit que celui du 8km solo.
- Le chien sera tenu en laisse, mais il n'est pas interdit de le porter dans les passages délicats ou s'il est fatigué.

Art 6 : Dossard :

Remise des dossards à partir de 12h30 jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course.

- Lors du retrait du dossard, chaque coureur doit porter un masque, respecter les gestes barrières et présentera une pièce d'identité. Il lui sera ensuite remis son dossard et son bracelet intégrant une puce pour assurer le chronométrage.
- Le port du dossard est obligatoire, il doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.
- En cas d'abandon, le bracelet devra impérativement être remis aux organisateurs. Faute de quoi il lui sera facturé 20€.

Art 7 : Rétractation :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Art 8 : Assurances :

L'organisateur est couvert par une police d'assurance N° 6937869004 auprès d'AXA située à Redon.

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique avant, pendant et après l'épreuve.

Art 9 : Règles sportives et environnementales :

Les athlètes devront respecter le balisage mis en place par l'organisateur, et la nature en ne jetant aucun déchet sur les parcours, et devront utiliser les poubelles mises à disposition.

Art 10 : Ravitaillements :

Il est demandé aux participants de partir avec un gobelet pour éviter les contacts lors des ravitaillements. Il n'y aura que de l'eau de proposé sur les circuits. Un sac rempli de ravitaillement solide sera fourni à chaque coureur à l'arrivée.

Chacun des circuits comportera un ou plusieurs ravitaillements selon la distance ainsi que sur la ligne d'arrivée.

8 Km = 1 ravitaillement

14 Km = 2 ravitaillements

29 Km = 3 ravitaillements

Art 11 : Récompenses et classements :

La proclamation des résultats et remise des lots s'effectueront à partir de 18h00. Les 3 premiers hommes et femmes au scratch de chaque course sauf canitrail se verront remettre une récompense. Un tirage au sort se déroulera après la remise des récompenses. Seuls les concurrents présents à la remise des prix et au tirage au sort pourront prétendre aux récompenses.

Art 12 : Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour l'utilisation de toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Art 13 : Annulation:

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les

participants seront remboursés de leurs frais d'engagement moins la commission du site internet partenaire. Ils ne pourront donc prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Art 14 : Protocole sanitaire :

Le Trail des landes du loup respectera les recommandations sanitaires de la FFA, notamment :

- Affichage des mesures barrières
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Les dossards seront récupérés par les coureurs entre 1h30 et 30' avant le départ de leurs épreuves. Seuls les coureurs inscrits seront autorisés à entrer dans la salle socioculturelle de retrait des dossards.
- Respecter une distance minimum de 2m entre coureurs pendant la course
- Contrôle du pass vaccinal à l'entrée ainsi que scan obligatoire du qr-code de la manifestation
- Port obligatoire d'un masque chirurgical pour tous les participants et bénévoles si la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée

CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur du Trail des landes du loup, **je m'engage à :**

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets juste après la ligne d'arrivée dans la file du parcours de sortie

> Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée

> Ne pas cracher au sol

> Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle

> Ne pas jeter de déchets sur la voie publique

> Respecter et laisser les lieux publics propres

> Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai contracté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 (fabricejuhel@yahoo.fr / 06.77.72.13.34) de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.

11/ Présenter une preuve sanitaire valide et scanner le QR code avec l'application Tousanticovid avant d'entrer dans la salle de retrait des dossards.